

Comptes rendus

Langue française

Maibrit Westrin: *Étude sur la concurrence de davantage avec plus dans la période allant de 1200 à la Révolution. Comparaison avec l'usage actuel.* Études Romanes de Lund 21, C. W. K. Gleerup, Lund 1973. 133 pp.

L'étude de MW traite d'un de ces agaçants petits problèmes de grammaire française qui ont toujours intrigué tant ceux qui étudient la langue que ceux qui la parlent: quand peut-on employer *davantage*? quand faut-il dire *plus*? et pourquoi? Comme tant d'autres francophiles, MW a été troublée par les renseignements nombreux et souvent contradictoires que donnent les manuels sur ce sujet, ce qui l'amène à former cette hypothèse: «l'établissement de tant de règles pour fixer l'emploi d'un mot fait supposer que, dans la pratique, ce mot connaît ou a connu d'autres emplois» (p. 8). Et comme les manuels, en général, n'ont traité le problème que «d'une façon peu détaillée pour la période 1200-1789» et que «le développement de *davantage* a été très peu étudié» (p. 8), MW s'est proposé de combler cette lacune et de fournir une base historique plus sûre pour la discussion en étudiant la concurrence entre *davantage* et *plus* sur un corpus assez vaste, couvrant la période allant de 1200 à la Révolution.

MW a conçu le plan de son étude d'une manière à la fois souple et rigoureuse et il vaut bien la peine de résumer les grandes lignes de l'enquête avant d'en présenter les résultats, et cela d'autant plus que le système de numérotage employé par l'auteur (système décimal, à l'américaine) est souvent plus déroutant qu'instructif: que penser, par exemple, d'un paragraphe intitulé «3.2.3.2.3.1.» (p. 113)? il faut être bien fort en mathématiques pour s'y retrouver!

Dans une «Introduction» (p. 7-17), MW esquisse son point de départ: la formation de *davantage* et son emploi dans les cas où *plus* serait ambigu à cause de ses deux sens, quantitatif et temporel (comme dans ces exemples: «rien ne me paraissait plus digne d'intérêt» (p. 9), «plus d'amour, partant plus de joie» (p. 10)). MW présente ensuite son corpus, où le nombre de pages dépouillées est d'environ 10.000 et où les XVI^e et XVII^e siècles sont représentés par le plus grand nombre d'auteurs; les problèmes relatifs aux œuvres en vers sont brièvement commentés, une discussion plus développée étant réservée à un appendice. L'introduction se termine par un aperçu sur la méthode de classification appliquée au corpus; les différents emplois de *davantage* et les emplois concurrents de *plus* ont été classés en quatre types: I complément de

nom (Ia «il a deux ans *davantage/plus/de plus*») ou de pronom (Ib «il ne dit rien *davantage/plus/de plus*»), II complément de phrase («*davantage/plus/de plus* le roi donna au prince six mille écus»), III complément de verbe («il travaille *davantage/plus*»), IV complément d'adjectif ou de participe (IVa «il est *davantage/plus* heureux», «il est *davantage/plus* étonné») ou du pronom *le* (IVb «s'il est heureux, son frère l'est *davantage/plus*», «s'il est étonné, son frère l'est *davantage/plus*»).

Le chapitre, «Formation de *davantage*» (p. 18-25), retrace le développement du mot pendant le moyen âge: le substantif *avantage*, connu dès le XII^e siècle, se combine à partir du XIII^e de plus en plus souvent avec la préposition *de*, combinaison qui prend au XV^e siècle une valeur comparative (deux exemples dans les «XV joies de mariage»).

Dans le chapitre suivant, «Emplois comparatifs de *davantage* au début» (p. 26-41), MW examine l'usage chez Commines et chez Rabelais: *davantage* se rencontre 35 fois chez Commines (type I 5 exx., II 27, III 2 (?) et IV 0) et 32 fois chez Rabelais (I 0, II 13, III 18 et IV 1). Une petite digression sur la locution «ne ... en plus que» termine le chapitre.

Dans le chapitre «Évolution de chaque type ... dans la période allant de 1200 à la Révolution» (p. 42-123), qui occupe le plus gros de son livre, MW étudie en «quatre coupes verticales» la concurrence entre *davantage* et *plus* à l'intérieur de ses quatre types. Chacune des quatre sections suit le même schéma: présentation des constructions concurrentes et des problèmes à traiter, tableau(x) des occurrences dans le corpus, discussion de l'emploi des constructions d'après les manuels et leur emploi dans le corpus et comparaison avec l'usage actuel. Chaque type est envisagé sous un ou plusieurs aspects formels: +/÷ échantil (terme défini p. 17: second membre de la comparaison), +/÷

nom (*de* + nom), position dans la phrase, adverbes de renforcement synonymes, etc. Les trois premières sections sont suivies par des digressions sur des problèmes particuliers: pour I «rien moins que/rien de moins que», pour II «outre plus, bien plus», pour III «le problème du comparatif et du superlatif».

Dans une «Vue d'ensemble de l'emploi des types I-IV» (p. 120-123), l'auteur résume les données des chapitres précédents; en comparant l'évolution des quatre types, elle cherche à fournir une explication de l'état actuel.

L'«Appendice» (p. 124-27) est un petit essai de statistique linguistique, où MW compare l'usage, chez Racine, de *davantage* et de *plus* (pour le type III), en poésie et en prose. Les conclusions sont celles qu'on pouvait prévoir: les deux mots sont moins fréquents en poésie qu'en prose.

Dans une étude qui se veut avant tout empirique, ce sont évidemment les résultats concrets, les faits rapportés qui comptent. Il faut le dire tout de suite, malgré le vaste corpus, la récolte est souvent bien maigre: *davantage* est décidément un mot peu fréquent.

Le type I (Ia «il a deux ans *davantage*», Ib «il ne dit rien *davantage*») est représenté dans le corpus par un total de 67 exx. (23 + 44), dont *davantage* 20 (9 + 11), *plus* 28 (11 + 17), *de plus* 19 (3 + 16); la distinction entre Ia et Ib est vite abandonnée et le problème renvoyé à une étude particulière. *Davantage* apparaît pour la première fois vers la fin du XV^e siècle (Commines), connaît un certain succès au XVII^e (12 exx.), avec sa dernière apparition en 1731 (Prévost, exemple non compris dans le tableau p. 44-45). *Plus*, connu dès 1200 (Bodel), domine au XVI^e siècle, et tombe en désuétude au XVIII^e (dernier exemple du corpus: 1753, Prévost; Littré rapporte un exemple aussi récent que la première partie du XIX^e

siècle). *De plus*, attesté pour la première fois au XVI^e siècle (des Périers), l'emporte dès le XVII^e et reste seul vivant.

Pour le type II («*davantage* le roi donna au prince six mille écus»), le nombre d'exemples du corpus est plus considérable: *davantage* 74 exx., *plus* 14, *de plus* 24. *Davantage*, qui semble remonter à Commines, domine complètement au XVI^e siècle (46 exx.), mais disparaît à partir du XVII^e (un exemple chez Furetière, aucun du XVIII^e); d'après Grevisse la construction se retrouve pourtant toujours quoique «rarement dans l'usage moderne» (cit. p. 59), et MW a relevé elle-même un exemple dans un roman publié en 1946 (P.-H. Simon: *L'affût* p. 47). *Plus*, d'après Tobler-Lommatzsch attesté dès le XIII^e siècle (premier ex. du corpus du XVI^e, Rabelais), est rare: des dix exemples du XVII^e siècle huit proviennent d'un seul texte (Molière: *L'Avare*) et ces huit exx. relèvent tous d'un emploi spécial: la formule d'inventaire (dans la comédie, c'est le valet de Cliante qui lit un inventaire); l'emploi spécial a subsisté jusqu'à nos jours, tandis que l'emploi comme «complément de phrase» disparaît vers la fin du XVII^e siècle (dernier exemple du corpus: *Les Plaideurs* 1668, date plus récente que celle donnée par le FEW (1636)). C'est *de plus* qui assume définitivement cette fonction: la construction remonterait au XIII^e siècle d'après le TL (mais voir plus bas), le premier exemple du corpus provient cependant de Montaigne (c'est-à-dire, 300 ans plus tard!), mais dès le siècle suivant *de plus* l'emporte déjà.

C'est seulement pour le type III («je travaille *davantage*») que le dépouillement du corpus a donné un grand nombre d'exemples: pour *davantage* le total est de 236 (pour les XVII^e et XVIII^e siècles: 200 exx.), pour *plus* 558 (XVII^e-XVIII^e): *plus* est attesté dès la fin du X^e siècle, *davantage* vers la fin du XV^e (Commines), et les deux expressions sont restées vi-

vantes. Des nombreuses constructions plus ou moins spéciales dont traite MW dans ce chapitre, deux sont particulièrement intéressantes: *davantage/plus* + échantil et *davantage/plus* + nom (*de* + nom). – Pour «je travaille *davantage* que toi», MW relève 11 exx., qui tous proviennent du XVII^e siècle, contre 159 exx. avec *plus* (XVII^e siècle): par rapport à *plus*, la construction avec *davantage* ne peut pas être qualifiée de très fréquente. En 1689 la construction est déclarée incorrecte (Andry de Bois-Regard) et depuis lors elle est combattue par les «grammairiens», qui prescrivent que *davantage*, en raison de sa longueur, doit toujours occuper une position finale. Cette proscription est rejetée par la plupart des manuels modernes: selon les uns *davantage que* «survit dans la langue parlée» (Gougenheim 1938), selon les autres cette construction «a retrouvé une grande faveur dans la littérature» (Grevisse 1969) ou est même «en train de pénétrer à l'Académie» (Marouzeau 1950). – Pour «j'ai *davantage de livres*» les chiffres sont: *davantage* 3 (XVII^e siècle), *plus* 143 (XVII^e). Cette construction, qui selon le Robert fut «fréquente dans la langue classique», a été presque aussi discutée que *davantage que*: d'après certains manuels d'aujourd'hui la construction connaît «une large diffusion dans le F. P. (français parlé)» (Mauger 1968), selon d'autres elle se rencontre quoique vieillie «encore dans la langue littéraire» (Grevisse 1969).

Pour le type IV la représentation dans le corpus est encore plus faible que pour le type I: pour IVa («il est *davantage* heureux/étonné») MW a trouvé en tout deux exx. avec *davantage* (elle ne donne pas le chiffre correspondant pour *plus*), pour IVb («s'il est heureux/étonné, son frère l'est *davantage*») les chiffres sont: *davantage* 7, *plus* 9.

Comme je l'ai dit plus haut, une étude comme celle de MW vaut plus (*davan-*

tage?) par les renseignements concrets qu'elle apporte que par des considérations d'ordre théorique qui ne sont pas basées sur des faits. Que l'auteur ait choisi, de parti pris, de classer ses exemples à l'aide d'un concept aussi vague que celui du passe-partout «complément», est parfaitement légitime, pourvu que la classification se révèle efficace, c'est-à-dire qu'elle permette de distinguer entre les emplois primaires et secondaires et de mettre ceux-là en relief. — MW a bien vu qu'il y a des affinités entre d'une part les types I et III, et d'autre part les types III et IVb, mais elle a eu raison, je pense, de s'en tenir aux types qu'elle a établis, pour insister particulièrement sur le type III et, à l'intérieur de celui-ci, sur les deux constructions vraiment intéressantes *davantage que* et *davantage de*, et autour desquelles tourne sa conclusion, où elle tient à tenir la balance égale entre les points de vue de A. Dauzat et L. Foulet: pour celui-là, c'est le fait que *davantage* «n'a pas d'emploi atone» qui rend le mieux compte de la fréquence du mot dans le type III, tandis que pour celui-ci «la cause est autre: c'est la gêne qu'on ressent devant un *plus* quantitatif mis à la fin d'une phrase, alors que cette position semble de plus en plus réservée au *plus* temporel» (p. 122). Constatons avec MW «que l'ordre des mots découle de bien des facteurs et que la dimension de *davantage* ne peut pas seule être décisive pour la position du mot dans la phrase» (p. 122). — C'est pourtant dommage que MW, pour compléter ces points de vue rythmique et sémantique, n'ait pas développé les arguments fonctionnels de Plattner, qui admet *davantage que* si *davantage* est objet, mais pas si le mot est adverbe et complément circonstanciel (voir p. 72, 77 et 100 note 98 où MW reconnaît «qu'il se peut qu'une différence de fonction entraîne une différence de position»).

Le corpus de textes dépouillés n'appelle

que peu de remarques: Que MW ait choisi de donner la prépondérance aux textes des XVI^e et XVII^e siècles au lieu de faire représenter tous les siècles en question par un vocabulaire d'étendue égale (ce qui aurait facilité une comparaison directe entre les données), soit; mais elle aurait dû fournir le nombre de pages dépouillées pour chaque auteur et/ou chaque siècle, ou quelque autre indice quantitatif, de sorte que le lecteur aurait eu la possibilité de faire par lui-même les calculs nécessaires en vue d'une telle comparaison. Il est vrai que les données numériques pour *davantage* (sauf pour le type III) sont bien faibles, et l'auteur a sans doute raison quand elle s'en tient à l'aspect qualificatif du problème de la concurrence entre *davantage* et *plus*. Dans cette perspective, une représentation plus grande pour les textes du XV^e siècle aurait été désirable: trois auteurs seulement (Chartier, Molinet, Commynes) ne suffisent pas pour rendre compte de l'usage de cette période intéressante; un dépouillement rapide du *Quadrilogue invectif* confirme d'ailleurs les données fournies par MW: comme elle je ne trouve aucun exemple de *davantage*, un exemple de *plus* Ib, un de *plus* + nom du type III, mais 6 exemples de *plus* + *de* + nom là où MW n'en donne que 5.

Un «grammairien» doctrinaire reprocherait peut-être à MW sa classification (trop) «commode» (p. 12) ou «pratique» (p. 14), mais personne ne saurait méconnaître sa minutie ni son enthousiasme: à bien des égards, l'étude de MW est un modèle du genre. Pleinement consciente de la fragilité de sa classification, elle procède toujours avec une extrême prudence: tout exemple ambigu est finement analysé sous tous ses aspects. L'auteur maîtrise parfaitement la technique philologique: analyse de style (p. 117), emploi du contexte (p. 49), corrections d'auteur (p. 67), variantes de texte (p. 39), éditions et

manuscrits (p. 26), datation des textes (p. 46), etc. C'est en effet bien peu de chose qui lui échappe! – Ajoutons que son livre est d'une lecture agréable et facile: chaque chapitre ainsi que chaque problème à traiter est présenté d'une manière claire et concise, et, dans le texte, de bons petits résumés terminent chaque exposé d'un problème particulier de sorte que le lecteur ne risque jamais de perdre le fil.

Il est pourtant à craindre que ce souci de perfection même n'aille finir par exaspérer plus d'un lecteur: MW tient un peu trop à mettre tous les points sur tous les i. Elle se perd trop souvent dans des détails techniques (p. 32, note 32) ou des points qui n'intéressent pas directement l'exposé (p. 64, note 70: mais). On apprécie la peine qu'elle se donne pour rendre l'interprétation de ses exemples parfaitement claire pour le lecteur, mais on doute qu'il soit vraiment nécessaire de traduire pour lui un mot comme l'ancien français *trop* (p. 36, note 38) ou de commenter la forme *em* (p. 80, note 83). Pour ne rien dire de la note 33, p. 33, où MW discute longuement la signification des crochets employés dans le Tobler-Lommatzsch; la note est trop longue pour être citée in extenso, mais voici la conclusion: «il faut conclure que les vers [en question] sont authentiques mais ne proviennent pas du fonds Tobler!» Une telle «discussion» serait peut-être de mise dans un travail d'élève, mais certainement pas ailleurs.

Voici enfin quelques remarques de détail: – P. 7 L'exemple n° 7, «A. est arrivé plus tard», n'est pas commenté dans ce qui suit; ce fait est-il dû au hasard ou bien le commentaire est-il supprimé à dessein? (comp. le type IV qui ne fait pas de cas de la construction *davantage* + adverbe). – P. 15 Les définitions citées d'après la Grammaire Larousse me paraissent bien trop insuffisantes pour être rappelées

dans cette étude. – P. 15 et 16 De même, discussion tout à fait superflue à propos des «définitions» de M. Dessaintes. – P. 18 La date que propose le NDE pour la première attestation de *avantage* est vraiment énigmatique, simple lapsus perpétuant celui de Dauzat, dans son dictionnaire étymologique, ou bien? – P. 20 L'éditeur du Roman du Comte d'Anjou donne lui-même, pour les vers 132 et 6738, la traduction 'secours' proposée par MW. – P. 24 A propos de l'exemple 22, faire attention à la leçon du ms. C: «Tant ait d'avantage». – P. 27 note 37 Il est évident que le scribe a mal entendu le propos de Commynes, et c'est par une haplogie bien ordinaire qu'il a dû raccourcir le «avecques ce que» en «avecques». – P. 33 Interprétation du vers 9026 de «Perceval»: «De plus ne sui ancor s'amie»; au lieu de la traduction 'im übrigen, übrigens' proposée par le TL, et acceptée tel quel par MW, on pourrait tout aussi bien traduire par 'je lui ai promis mon amour, mais pas plus', ce qui va bien mieux avec le contexte «se je l'aim de nule rien, C'est de loinz que s'amie sui, C'onques ne me vit ne je lui» v. 9016–18. – P. 41 *Davantage* se rencontre «31 fois chez Rabelais»: lire 32? – P. 79 «Le nombre des cas où *plus* est suivi d'un échantil est de 261», mais selon le tableau p. 68, le nombre de ces cas en est 217: s'agit-il pour le premier chiffre d'une donnée qui relève du corpus total, et pour le second d'une donnée prise dans les textes des XVII^e–XVIII^e siècles seulement? – P. 107 Ex. 287 «En peril de plus relever» et le commentaire de MW: «le pronom réfléchi me semble manquer auprès de l'infinitif»; la liberté avec laquelle l'ancien français usait du réfléchi auprès des verbes pronominaux est pourtant un fait de syntaxe bien connu.

Dans son introduction, MW s'est posé la question. «*Davantage* était-il en train d'assumer le sens quantitatif [de plus]?»

Arrivée au terme de son étude, elle y répond ainsi: «Les exemples relevés dans le corpus ne suffisent pas à prouver une telle théorie, ni à la réfuter. Sans l'intervention des grammairiens, il est possible que le mot eût fini par assumer toutes les fonctions quantitatives» (p. 123). Il se peut que MW, après tant de peines, se sente un peu déçue de n'avoir fait, au fond, que de redécouvrir ce que dit Vaugelas il y a bien 300 ans: «les Reigles ont quelquefois des raisons, & quelquefois n'en ont point» (cité p. 9). Par son étude soigneuse sur la concurrence de *davantage* avec *plus*, elle a cependant fourni une base historique des plus solides pour un examen approfondi de l'usage moderne, examen qui pourra peut-être faire la part de cette «intervention» des grammairiens – des siècles classiques et de nos jours. C'est avec impatience qu'on souhaite la parution prochaine de cette étude que MW nous promet dès la p. 8.

Svend Hendrup
Copenhague

Gloser et commenter *le Testament Villon*

Le Testament Villon. Édité par Jean Rychner et Albert Henry. I. Texte. 155 pages. II. Commentaire. 305 pages. Textes Littéraires Français 207–208. Droz, Genève, 1974.

Voici enfin l'édition du Testament de Villon que nous attendons depuis 500 ans. Pierre Levet avait fait imprimer en 1489 les œuvres de Villon, et, depuis, on n'a fait au fond que republier cette édition incunable, avec un certain nombre de corrections tirées des manuscrits. Cela est vrai même du second volume des Classiques Français du Moyen Age, publié d'abord, en 1911, par Auguste Longnon, et plus tard par Lucien Foulet.

C'est seulement maintenant que Jean Rychner et Albert Henry ont pris la simple initiative de publier un texte basé sur le meilleur manuscrit, le C (Coislin), BN fr. 20041, d'où a été tiré déjà le titre *Le Testament Villon*. Mais il ne s'agit que du Testament. Il faut espérer que nos deux bienfaiteurs voudront bien aussi un jour donner une édition analogue des autres œuvres de Villon, surtout du Lais.

Le premier volume de la nouvelle édition donne le texte, deux strophes par page, et les variantes en bas de la page, ce qui est bien plus pratique que de devoir les chercher à la fin, comme dans CFMA. Le commentaire du second volume ne concerne que la compréhension littérale du texte, ce qui donne libre jeu, mais aussi certaines limites, aux interprétations littéraires. Pour les comparaisons avec le vocabulaire de l'époque, les éditeurs ont eu surtout recours à la Passion d'Arnoul Greban, tout en constatant que bien souvent le Testament est le premier témoin de tel terme ou de telle acception, preuve de la nouveauté de la langue de Villon.

Villon donne à l'honorable homme Jean de Calais, qui ne l'a jamais vu, le droit de corriger son testament (v. 1852 ss):

De le gloser et commenter,
De le diffinir et descripre,
Diminuer ou augmenter,
De le canceller et perscripre,
De sa main, et ne sceut escripre,
Interpreter et donner sens

Ce travail, que Jean de Calais n'a jamais fait, Jean de Neuchâtel s'en est chargé, avec l'aide d'Albert de Bruxelles. Tous deux ont ceci de commun avec Jean de Calais de n'avoir jamais vu Villon. Mais ils l'ont lu.

Cette nouvelle édition du Testament de Villon constitue un très important pas en avant. Un grand nombre de passages, obscurs jusqu'ici, sont expliqués pour la pre-